

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 JANVIER 2023**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Carrol HALLER | 5. |
| 3. | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT : David WILSON

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 14 décembre 2022
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Règlement 2022-659 déterminant les modalités de publication des avis publics — Adoption
6. Demande de conservation du statut bilingue de la municipalité

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

7. Règlement 2022-658 sur la rémunération des membres du conseil – Adoption

FINANCES ET TRÉSORERIE

8. Acceptation des comptes à payer
9. Rapports des salaires nets –2022-12
10. Règlement 2022-660 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2023 – Adoption

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

11. Règlement 2022-653 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Adoption
12. Règlement 2022-654 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Adoption — *Sujet retiré*
13. Règlement 2022-655 modifiant le règlement permis et certificat 2001-435 — Adoption — *Sujet retiré*
14. Règlement 2022-657 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Adoption
15. Appui de la Municipalité – Projet STOP Moule Zébrée – volets déchets
16. Appui de la Municipalité – Projet STOP Moule Zébrée – École de lutte

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

17. Politique de reconnaissance des organismes — *Sujet retiré*

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VARIA

18. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
19. Comité démolition – remplacement d'un membre
20. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public
21. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 JANVIER 2023**

2023-01-09.01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait du point 12 et 17 ainsi que l'ajout des points 18 et 19.

2023-01-09.02 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET 15 DÉCEMBRE 2022**

MOI, ANDREW J PELLETIER PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 décembre 2022 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues le 14 décembre soient adoptés après vérifications.

2023-01-09.03 **INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La Mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

-
-
-

2023-01-09.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

AUDIO DESCRIPTION NON DISPONIBLE

INTERVENANTS	OBJETS
	Q.
	R.

2023-01-09.05 **RÈGLEMENT 2022-659 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS — ADOPTION**

Les articles 433.01 à 433.04 du Code municipal du Québec prévoient les modalités de publication des avis publics. L'article 126 de la LAU prévoit également que les avis publics doivent être affichés dans un média papier, ce qui engage des frais importants pour la Municipalité. Le présent règlement vise l'établissement d'une politique d'affichage qui prévoit l'affichage à 2 endroits physiques définis (Hôtel de Ville et Bureau de poste) et sur le site Web de la Municipalité seulement permettant ainsi l'économie de coûts.

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement n°2022-659 déterminant les modalités de publication des avis publics » soit adopté

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2023-01-09.06 **DEMANDE DE CONSERVATION DU STATUT BILINGUE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le projet de loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le français, fut adopté le 24 mai 2022 et est entré en vigueur le 1^{er} juin 2022 ;

ATTENDU QUE ce projet de loi vient modifier la Charte de la langue française, adoptée en 1977, afin d'assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec ;

ATTENDU QUE les dispositions législatives proposées dans ce projet de loi visent à renforcer le statut de la langue française au Québec, dans toutes les sphères de la société, et que ce projet de loi propose une réforme majeure de la Charte de la langue française ;

ATTENDU QUE les mesures proposées visent l'exemplarité de l'État et respectent l'autonomie des municipalités

ATTENDU QUE, selon le projet de loi, les municipalités qui n'ont plus la proportion de citoyens requise pour valider un statut bilingue (50 % ou plus, de la population, dont la langue maternelle est l'anglais) recevront un avis tous les 5 ans et que, à la suite de cet avis, le conseil municipal pourra adopter une motion afin de conserver son statut bilingue ;

ATTENDU QUE, si une municipalité, dans une telle situation, n'adopte pas une telle motion, son statut lui sera retiré ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 JANVIER 2023**

2023-01-09.08

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Résolution visant l'adoption des comptes à payer pour le mois de décembre 2022

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 9 janvier 2023 par le Service de trésorerie, d'une somme de 149 784,71 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$
DISBURSED OVER \$ 5,000**

RÉUNION DU : 9 janvier 2023 MEETING OF : 09-01-2023		Déposé : 2023-01-09 Submit : 09-01-2023
FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE MONTANT/AMOUNT
INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	5 015,70 \$
		TOTAL 5 015,70 \$
REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR NOVEMBRE 2022	16 159,57 \$
		TOTAL 16 159,57 \$
REVENU CANADA	REMISE DE L'EMPLOYEUR NOVEMBRE 2022	7 290,16 \$
		TOTAL 7 290,16 \$
COMPASS MINERALS CANADA	SEL DE DÉGLAÇAGE 2022-10-18	1061303 4 786,51 \$
	SEL DE DÉGLAÇAGE 2022-11-22	1080687 4 762,55 \$
		TOTAL 9 549,06 \$
SERVICES EXP	HONORAIRES 2022-12-05	716372 671,17 \$
	HONORAIRES 2022-12-30	720655 12 129,86 \$
		TOTAL 12 801,03 \$
		Taxes incluses
INFOTECH	CONTRAT DE SOUTIEN 2023	202300163 8 769,14 \$
		TOTAL 8 769,14 \$
		Taxes incluses
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE	REP. AQUEDUC (FUITE D'EAU) 2022-10-24	20650 1 237,32 \$
	REP. AQUEDUC (FUITE D'EAU) 2022-10-27	20638 740,76 \$
	REP. AQUEDUC (FUITE D'EAU HOUTON) 2022-10-31	20646 1 729,80 \$
	REP. VALVE EAU (AQUEDUC) 2022-11-01	20631 2 062,19 \$
	NETTOYAGE PONCEAU & DRAIN PUVIAL 2022-11-11	20718 1 297,36 \$
	NETTOYAGE PUISARD (RUE SCHOOL) 2022-12-02	20806 1 048,57 \$
		TOTAL 8 116,00 \$
		Taxes incluses
ÉNERGIE SONIC INC.	DIESEL VOIRIE 2022-12-02	82161815 2 693,06 \$
	FOURNAISE-MAZOUT 2022-12-07	82316392 1 830,04 \$
	DIESEL VOIRIE 2022-12-15	82453144 1 372,89 \$
	DIESEL DEPT INCENDIE (A REFACTURER) 2022-12-15	80563102499 1 167,87 \$
	DIESEL VOIRIE 2022-12-21	82764497 2 087,92 \$
	FOURNAISE MAZOUT 2022-12-30	82801189 1 326,35 \$
	DIESEL VOIRIE 2022-12-30	82898817 2 574,43 \$
		TOTAL 13 052,56 \$
		Taxes incluses
TI-BRIN CONSTRUCTION	TOITURE (STATION D'EPURATION) 2022-11-15	177773 27 277,82 \$
		TOTAL 27 277,82 \$
		Taxes incluses
ENVIRO CONNEXION	COLLECTES DE NOVEMBRE 2022-11-30	0000003568 8 986,69 \$
		TOTAL 8 986,69 \$
		Taxes incluses
HYDRO-QUÉBEC	PLAGE PLEASANT VIEW 2022-11-28	628902 654552 79,73 \$
	POMPE EGOUT 2 2022-11-28	628902 654553 86,93 \$
	SURPRESSEUR AQUEDUC MASSAWIPPI 2022-11-28	628902 654554 43,53 \$
	SURPRESSEUR AQUEDUC MAGOG 2022-11-29	636102 631802 733,43 \$
	USINE D'EPURATION 2022-11-29	636102 631803 3 515,34 \$
	ECLAIRAGE GENERAL 2022-11-30	616302 677397 1 314,14 \$
	SAPIN NOEL 2022-11-30	616302 677398 214,40 \$
	STATIONNEMENT 2022-12-01	688302 428284 41,68 \$
	POMPE EGOUT 1 2022-12-08	614502 973926 571,35 \$
	DEPT INCENDIE 2022-12-09	748102 919260 210,25 \$
	DREAMLAND PARK 2022-12-12	626202 657050 52,87 \$
	EGOUT MOTEUR 2022-12-12	626202 657051 28,49 \$
	PAVILLON TOILETTES PUBLIQUES 2022-12-12	626202 657047 332,54 \$
	POMPE EGOUT 5 2022-12-12	626202 657049 85,46 \$
	POMPE EGOUT 6 2022-12-12	626202 657052 134,97 \$
	PARC LOBADANAKI 2022-12-12	626202 657048 34,28 \$
	STATION POMPAGE MAGOG 2022-12-13	634 302 644 074 218,76 \$
		TOTAL 7 698,15 \$
		Taxes incluses
		GRAND TOTAL 124 715,88 \$

VOTE POUR :
ADOPTION :

VOTE CONTRE :
UNANIMITÉ

ABSTENTION :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 JANVIER 2023**

2023-01-09.09

RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2022-12

ÉLUS	5 766.26 \$
PERMANENTS	36 467.79 \$
ÉLECTIONS	3 386.12
TOTAL	45 620.17 \$

2023-01-09.10

**RÈGLEMENT 2022-660 RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE
COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES POUR
L'ANNÉE 2023 – ADOPTION**

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement n° 2022-660 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2023 » soit adopté

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2023-01-09.11

**RÈGLEMENT 2022-653 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 —
ADOPTION**

Résolution visant l'adoption du 2^e projet concernant la gestion de la location à court terme.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement n° 2022-653 modifiant le règlement de zonage n° 01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley » soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2023-01-09.12

**RÈGLEMENT 2022-654 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 —
ADOPTION**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

2023-01-09.13

**RÈGLEMENT 2022-655 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICAT 2001-
435 — ADOPTION**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

2023-01-09.14

**RÈGLEMENT 2022-657 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 —
ADOPTION**

Résolution visant la modification de zonage permettant 24 logements

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2022-657 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley » soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2023-01-09.15

APPUI DE LA MUNICIPALITÉ – PROJET STOP MOULE ZÉBRÉE – VOLETS DÉCHETS

CONSIDÉRANT que l'Aquarium du Québec et Bleu Massawippi ont récemment été en mesure de retirer 883 lb de déchets du lac Massawippi, en une seule journée;

CONSIDÉRANT que les plongeurs déployés par Bleu Massawippi rapportent la présence de nombreux déchets encore présents;

CONSIDÉRANT que le lac Massawippi est un réservoir d'eau potable et une ressource irremplaçable pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que les déchets sont un habitat de développement adéquat pour la moule zébrée;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 JANVIER 2023**

CONSIDÉRANT que la moule zébrée occupe encore des densités très faibles dans le lac Massawippi;

CONSIDÉRANT les impacts économiques et écologiques que pourrait entraîner sa prolifération;

ATTENDU le projet STOP Moule Zébrée – volet déchets mentionné en titre est conforme aux plans exposés, tant au niveau des actions que des budgets et des échéanciers;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley appuie le projet STOP Moule Zébrée – volet déchets

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2023-01-09.16

APPUI DE LA MUNICIPALITÉ – PROJET STOP MOULE ZÉBRÉE – ÉCOLE DE LUTTE

CONSIDÉRANT que le lac Massawippi est un réservoir d'eau potable et une ressource irremplaçable pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que de multiples efforts ont été déployés par Bleu Massawippi et ses partenaires pour caractériser et enrayer la population de moules zébrées du lac Massawippi, depuis sa découverte récente;

CONSIDÉRANT que la moule zébrée occupe encore des densités très faibles dans le lac Massawippi;

CONSIDÉRANT que le maintien des efforts de contrôle est crucial à tout espoir de freiner la population de moules zébrées;

CONSIDÉRANT que l'implication de la communauté augmentera les chances de succès de la lutte en cours;

CONSIDÉRANT que le lac Massawippi est à risque de lui-même devenir un vecteur de propagation de la moule zébrée vers les autres plans d'eau;

CONSIDÉRANT que la moule zébrée continue de se propager à l'échelle de la province;

CONSIDÉRANT les impacts économiques et écologiques que pourrait entraîner sa prolifération, au lac Massawippi ainsi que dans d'autres plans d'eau;

ATTENDU le projet STOP Moule Zébrée – école de lutte mentionné en titre est conforme aux plans exposés, tant au niveau des actions que des budgets et des échéanciers;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley appuie le projet STOP Moule Zébrée – école de lutte.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2023-01-09.17

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

Ce point est retiré

2023-01-09.18

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 JANVIER 2023**

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2023-01-09.19

COMITÉ DE DÉMOLITION - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

ATTENDU QUE la Municipalité a créé un comité de démolition;

ATTENDU QUE le comité doit avoir 3 membres;

ATTENDU QUE M. DAVID WILSON doit démissionner du comité pour des raisons personnelles;

MOI, ELIZABETH FEE, propose que Mme CARROL HALLER remplace M. WILSON de façon permanente sur le comité de démolition.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : UNANIMITÉ

2023-01-09.20

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

AUDIO DESCRIPTION NON DISPONIBLE — PÉRIODE DE QUESTIONS INCOMPLÈTE

INTERVENANTS	OBJETS
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL	
SOPHIE BRASIOLA	<p>Est-ce que la municipalité a un plan d'intervention en cas de panne d'électricité ou tout autre catastrophe naturelle (vents, inondations, verglas, feux) ?</p> <p>Il n'est pas rare que nous manquions d'électricité à North Hatley et la situation vécue le 23 et 24 décembre dernier nous pousse à envisager un plan d'action dans de telles situations.</p> <p>Q. Dans une telle éventualité, quel est le plan d'action de la Municipalité?</p> <p>- A quel endroit pouvons-nous rassembler les citoyens? Au centre communautaire? Quelle est la capacité du centre communautaire?</p> <p>-Est-ce qu'il y a une génératrice pouvant fournir chauffage, électricité et accès à des services (nourriture, toilette, douche, eau potable) au Centre communautaire?</p> <p>- Après combien de temps le plan d'action est en vigueur 6h, 12h, 24?</p>

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 JANVIER 2023**

		<p>- Quel est le moyen de communication auprès des résidents dans de telles situations pour les informer des services offerts? l'alerte sur les téléphones?</p> <p>Avec les changements climatiques nous sommes de plus en plus sujets à vivre de telle situation et il serait apprécié que la Municipalité partage son plan d'intervention à la population afin d'être le mieux préparé collectivement.</p>
	R.	
DONALD WATT	Q.	Is the council & citizen information exchange contact system setup and operational yet?
	R.	
DONALD WATT	Q.	What are the 2023 plans for the summer boat washing season. Now that Bleu Massawippi are no longer reporting to North Hatley?
	R.	
ALEXANDRA REID	Q.	What is the % increase for 2023 property taxes?
	R.	
ALEXANDRA REID	Q.	When will the call letter for volunteers for the various committees, in particular CCPP be sent to North Hatley Citizens?
	R.	
ALEXANDRA REID	Q.	Under Urbanism, Heritage & Environment agenda please clarify in detail what exactly are the changes for item 11, 12, 13 & 14
	R.	<p>URBANISM, HERITAGE AND ENVIRONMENT</p> <p>11. By-law 2022-653 amending Zoning By-law 2001-432 - Adoption</p> <p>12. By-law 2022-654 amending Zoning By-law 2001-432 - Adoption</p> <p>13. By-law 2022-655 amending the Permit and Certificate By-law 2001-435 - Adoption</p> <p>14. By-law 2022-657 amending Zoning By-law 2001-432 - Adoption</p>
	R.	
ALEXANDRA REID	Q.	When will the Town of North Hatley retain the services of an expert -i.e. EXP Urban Planners to re write and amend the zoning /planning of the Heritage zoning of the village, updating /creating heritage building guide lines ?
	R.	
KRISTA FIDLER	Q.	Just wondering if this year, when we get more snow if we could make several openings along the sidewalk on Ch du Lac. One in front of each home located on the east side of the road would be lovely.
	R.	
DOMINIQUE FREMINET	Q.	Depuis plusieurs mois je ne reçois plus de communiqué via l'info lettre, après vérification je suis toujours sur la liste, avez-vous un problème avec l'info lettre?
	R.	
DOMINIQUE FREMINET	Q.	Qui s'occupe de mettre à jour le site internet de la municipalité? Il me semble qui devrait y avoir un suivi plus actuel pour mieux informer les citoyens de North Hatley !
	R.	
DOMINIQUE FREMINET	Q.	Est-il possible d'avoir une copie du budget de 2023 ?
	R.	C'est sur le site web sous Maire/Gestion financière
ALEXANDRA REID	Q.	Comité démolition – affichage à vérifier
	R.	
CLAUDE GENDRON	Q.	Déneigement trottoirs et rues Massawippi, Sherbrooke
	R.	
JANE MAGHER	Q.	Comité démolition – info sur le site web ?
	R.	
PATRICK LAJOIE	Q.	Marina
	R.	

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 JANVIER 2023**

CLAUDE RIVARD	Q.	Asphaltage des rues au Village
	R.	
CLAUDE GENDRON	Q.	Stop sur Sherbrooke
	R.	
CLAUDE RIVARD	Q.	Présence policière -
	R.	

2023-01-09.21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20H23 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELISABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET À ADOPTER